

Un renversement de perspectives

Les Roms forment une importante minorité, avec de 10 à 12 millions de personnes. Ils ne sont pas inconnus, car on en parle presque quotidiennement, mais ils sont méconnus, la connaissance qu'on en a passant à travers le filtre des préjugés et stéréotypes, et l'information qu'on en donne étant souvent (re)configurée dans le cadre de discours politiques qui donnent à voir, ou mettent en exergue, seulement les éléments qui viennent étayer leurs propres arguments.

Le terme « Roms » utilisé ici désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Voyageurs et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes ».

Je voudrais commencer mon propos par un changement de perspective.

Dès qu'on aborde la question des Roms, on le fait souvent dans le contexte de ce qu'on appelle un « problème », à travers un discours porteur de connotations négatives, exprimant les difficultés d'« intégration » d'un groupe considéré comme marginal.

Or l'Europe est marquée depuis quelques décennies par deux faits majeurs.

D'abord des mouvements de population dus à des migrations et à une mobilité de plus en plus généralisée.

S'y ajoute, depuis 1989, l'émergence des minorités.

Le Sommet de Vienne en 1993, où pour la première fois les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe se sont réunis, a été centré sur la question des minorités.

Les chefs d'Etat et de gouvernement y soulignent que : « Les minorités nationales que les bouleversements de l'histoire ont établies en Europe doivent être protégées et respectées afin de contribuer ainsi à la stabilité et à la paix (...) ».

Les décisions prises ont été suivies de l'adoption de textes majeurs comme la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui sont des références devenues fondamentales pour la quasi totalité des Etats membres du Conseil de l'Europe.

La conjugaison de ces deux phénomènes, mobilité et émergence des minorités, a configuré de manière nouvelle le paysage démographique, social, culturel et politique européen, désormais marqué par le multiculturalisme.

Mais ces deux notions ne sont que constat, que description statique d'une réalité démographique.

On voit en effet que les données, par le jeu de la mobilité des populations, sont changeantes, en constante reconfiguration.

Les Roms sont exemplaires en ce sens qu'ils cumulent les deux caractéristiques mentionnées : ils sont mobiles (non pas « nomades » ce qui est autre chose) et minoritaires. On peut aussi rappeler qu'au fil des années, les programmes européens, notamment de scolarisation des enfants roms, ont eu une valeur exemplaire dans plusieurs domaines de réflexion, tout particulièrement celui de l'éducation interculturelle.

Il apparaît en effet que la scolarisation des enfants roms a joué et joue un rôle moteur, à la fois révélateur, mobilisateur et emblématique.

De plus, pour les Roms, la dimension internationale est constitutive de l'approche qu'on peut avoir. Elle est un point de départ de toute réflexion et de toute action, sans avoir à être construite pour entrer dans une perspective internationale ou transnationale.

Ainsi le parcours des Roms est éclairant non seulement pour d'autres minorités, mais pour l'ensemble des questions concernant la multiculturalité présente au sein des Etats.

Reconnaître et faire savoir que les Roms ont ainsi, dans leur dynamisme et dans le développement d'activités qui les concernent, un effet moteur, c'est valoriser leur présence et positiver leur existence, au lieu de souhaiter la réduire. Le marginal devient central et joue un rôle pilote.

On passe ainsi d'un exemple de stigmatisation à un modèle de coexistence.

La situation

Prenons comme indicateur une « revue de presse ». Quel que soit l'Etat considéré, la lecture de sa presse, ou l'écoute de ses nouvelles, fait apparaître des informations doublement négatives pour les Roms : elles font état de difficultés vécues au quotidien par les familles, et elles le font le plus souvent en termes négatifs, de façon telle que les personnes décrites en deviennent indésirables, et qu'on leur

attribue la responsabilité de leurs propres difficultés.

La personne qui reçoit l'information en déduit que les Roms posent beaucoup de « problèmes ». De là à en conclure que la disparition du Rom est un moyen de résolution des problèmes, il n'y a qu'un pas souvent vite franchi, par le rejet hors des frontières, l'assimilation, la violence sous toutes ses formes.

Devant ce phénomène qui s'intensifie au cours de ces dernières années, je vois un triple risque :

- le premier est une montée de la violence, une exacerbation des conflits. Un cercle vicieux : la violence appelle la violence, et le fait qu'elle soit partagée, puisque chacun en est témoin et parfois acteur, vient à la fois l'inspirer et la légitimer ;

- le second risque est qu'on arrive à une banalisation des faits.

Cela est gravissime. Cette érosion de l'attention, cette usure de l'étonnement, peuvent engendrer une absence de réaction, un manque de résistance, une faillite de la démocratie ;

- le troisième risque, à travers la stigmatisation de ceux qui sont victimes du processus décrit, et au-delà de leur dévalorisation par leur environnement, est l'autodévalorisation qui finit par les atteindre.

Il est aussi question des « problèmes de l'intégration des Roms ».

Cette expression est bien le reflet de ce dont nous parlons, et désigne a priori comme « problèmes » les questions qui se posent et les actions qui peuvent être développées. Quant à « l'intégration », elle entre dans une conception ethnocentrique et elle a des effets pervers ; l'Union européenne (UE), à partir de 1999, a exigé que les Etats qui veulent accéder à l'Union donnent des preuves d'amélioration des conditions faites aux Roms.

Mais la noblesse des buts ne doit pas masquer le vice des formes, car par un effet de raccourci dont les opinions publiques sont friandes, le « problème de l'intégration des Roms », a pu devenir synonyme de « problème de l'intégration à l'Union européenne », et les opinions publiques en sont venues à considérer les Roms comme un obstacle dans le processus d'accession à l'Union.

Les Roms en ont été stigmatisés une fois encore, boucs-émissaires rendus responsables d'une situation dont ils sont les victimes.

Je voudrais mentionner un autre effet collatéral. La mise en exergue de la situation des Roms en Europe centrale et orientale a été politiquement utile aux anciens Etats de l'UE : ce détournement d'attention, qui favorise une amnésie historico-politique, évite de prêter attention à la situation des Roms dans les « vieux » Etats de l'Union.

Aujourd'hui, l'Italie et la France ont montré que la façade qu'ils tentaient de présenter était déjà bien lézardée, et l'analyse montre qu'elle l'est depuis longtemps.

Il faut dire que la situation a des racines profondes, tant historiques qu'idéologiques, difficiles à extirper, tant elles font partie de l'histoire des politiques et de l'histoire des mentalités.

Les politiques

Les politiques ont été synonymes de négation pendant plus d'un demi-millénaire :

- politiques d'exclusion : il s'agit le plus souvent d'une disparition géographique, par le rejet hors du territoire; il peut s'agir d'une disparition physique que la plupart des familles roms d'Europe ont eu à subir douloureusement il y a quelques décennies, sous le régime nazi ;

- politiques de réclusion : la disparition souhaitée géographiquement par un bannissement synonyme d'éloignement devient souhaitée socialement par l'enfermement et l'éclatement du groupe et des familles, accompagné d'une utilisation de la force de travail ; c'est l'envoi aux galères, l'envoi dans les colonies à peupler, la déportation, l'esclavage, etc.

- politiques d'inclusion : par l'assimilation du Rom par son environnement. La disparition est alors culturelle, et le Rom n'est considéré que comme un marginal posant des problèmes sociaux; il n'est plus interdit mais contrôlé, il n'est plus rejeté mais assimilé.

La langue, le vêtement, les manifestations culturelles sont interdits.

Couplées à une gestion technocratique de la société, et au développement d'idées humanistes, ces politiques ont connu un essor pendant la seconde partie du 20^{ème} siècle. L'inclusion, c'est la réclusion dans un esprit humaniste, avec les moyens de la technocratie. On passe d'une mise en fuite à une mise en fiche dans une ère de surveillance généralisée.

Il est important ici de considérer une question de vocabulaire. Dès le début des années 1980, le terme d'inclusion, terme synonyme, comme je viens de l'indiquer, d'assimilation en douceur.

Il y eut l'emploi plus tard, dans les discours politiques et leurs dérivés (travail social, éducation, etc.) du terme intégration, qui a tendance à disparaître, remplacé par celui d'inclusion, aujourd'hui politiquement

agréé dans de nombreux Etats, sans que le sens en soit précis, ni précisé pour autant. Je m'en tiens donc à mon emploi initial du terme d'inclusion, qui fait partie d'une typologie sociologique et non du discours politique qu'on a récemment développé.

Il est d'ailleurs à noter que certains emplois politiques du terme d'inclusion, avec les conséquences pratiques qui en découlent (assistance sociale, éducation, logement...) rejoignent tout à fait le sens que je donne au terme, car l'inclusion y prend les formes d'une néo assimilation.

Ces trois catégories, exclusion, réclusion, inclusion, peuvent être considérées dans une chronologie, mais elles peuvent aussi coexister, car la volonté d'assimiler n'a jamais réduit le désir d'exclure.

Les mentalités

Les représentations à base de préjugés et de stéréotypes sont de la première importance : ce sont ces représentations qui pour une bonne part déterminent les attitudes et les comportements.

Ces représentations sont le vecteur de connaissance le plus important, et souvent le seul, entre les Roms et leur environnement.

Les Roms sont méconnus, je l'ai dit, car la réalité est recouverte par l'imaginaire.

Cette méconnaissance renforce un effet révélateur : les acteurs en présence, ne sachant pas qui sont exactement les Roms, projettent sur eux leurs schémas, leurs projets, leurs préoccupations.

Les Roms sont présents en Europe depuis plus d'un demi-millénaire, ne sont ni des immigrés récents, ni des travailleurs immigrés.

Ils n'ont pas de pays de retour, ni de consulat prêt à les prendre en charge et à les représenter.

Reste une différence culturelle, solide et permanente dans une société fluide et adaptable.

En fait, l'image de ce « marginal », construite à chaque époque et par chaque politique, révèle les tensions de ceux qui l'élaborent.

Elle met en exergue le « contraire » du groupe qui la projette et la craint, d'où cet effet de miroir des préoccupations d'une société, qui permet avec l'exemple du traitement des Roms l'analyse sociohistorique, politique et psychologique de ceux qui les entourent.

Depuis des siècles tout un ensemble d'images s'est construit et développé, cristallisé sous forme de stéréotypes.

Ainsi s'est constitué un réservoir de représentations dans lequel puisent aussi bien celui qui rejette que celui qui veut assimiler : chacun y trouve toujours de quoi alimenter son discours et de quoi justifier son action.

Disons simplement que l'adoption de nouveaux textes par les institutions internationales, dans une Europe élargie, a permis de mettre à jour et de qualifier, juridiquement parlant, des comportements discriminatoires qui, vis-à-vis des Roms, étaient considérés comme allant de soi, car entrés dans des routines séculaires.

Mais le chemin reste long à parcourir, qui va de la reconnaissance des pratiques aux sanctions qui doivent en découler, et à la prévention qui peut en désamorcer les développements. En cette matière toute l'Europe est concernée, car la discrimination à l'égard des Roms est une des choses les mieux partagées, de l'Est à l'Ouest.

Les événements de l'été 2010 en sont une illustration claire pour la France.

Quelques raisons d'espérer un changement

Au-delà des aspects négatifs qui déterminent la situation actuelle, il existe quelques raisons d'espérer une amélioration : une période d'indécision qui caractérise les politiques et peut ouvrir la voie à des innovations; la possibilité de réduire la portée des stéréotypes dans le cadre de l'intensification d'une démarche interculturelle actuellement partagée par la plupart des Etats, notamment dans le domaine scolaire et celui de la formation, et par l'intensification d'une information de qualité.

Je voudrais ajouter deux autres raisons qui caractérisent positivement le contexte actuel, et sont synonymes de développement d'un nouvel espace politique pour les Roms : l'émergence d'un mouvement politique rom ; la prise en compte de la question des Roms par les institutions internationales.

L'émergence politique

Pour l'émergence politique des Roms, l'organisation associative, ou en parti politique, ou sous une autre forme, est un phénomène récent, qui présente un changement fondamental une mutation par rapport à la tradition séculaire. Il est difficile d'exiger en quelques décennies, de la part des communautés roms, un processus d'organisation que d'autres ont mis des siècles à développer.

Par ailleurs, la difficulté de structuration et le manque de moyens, jusqu'à présent, du mouvement politique rom l'ont rendu vulnérable et sensible à l'influence d'autres politiques qui ont prétendu l'aider pour, en fait, mieux l'utiliser.

Dans l'univers culturel et politique roms, la diversité, qui répond à la réalité d'une communauté diversifiée, j'emploie souvent l'image d'une mosaïque et d'un kaléidoscope- est une richesse qui ne doit pas être réduite par l'exigence d'un partenariat à l'égard d'une tendance unique et unitaire.

La réalité est plurielle, et le réalisme politique nécessite un respect de la pluralité des tendances organisationnelles et politiques.

Il est d'ailleurs paradoxal d'exiger des Roms ce qu'aucun Etat démocratique n'accepte: l'organisation en un parti unique.

Le premier Congrès international eut lieu en 1971 à Londres, Congrès fondateur de l'Union romani internationale.

Le mouvement a pris de l'ampleur : il existe en Europe des milliers d'organisations, politiques, culturelles, organisations de jeunes, de femmes, etc. Le dossier rom dans nombre de ministères surtout en Europe centrale et orientale est suivi par des Roms.

L'Union romani internationale, qui a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations unies, a développé des Commissions de travail sur des thèmes divers.

La mutation s'est produite, et le cadre européen, en s'élargissant, a permis que se tissent des réseaux plus denses par dessus les frontières, que les dynamismes politiques roms des Etats où ils étaient les plus actifs aient un effet d'entraînement pour les autres Etats, et la reconnaissance des Roms comme minorité nationale dans un nombre significatif d'Etats a eu des effets sensibles en matière de représentativité, en matière électorale, en matière de formation de groupes de pression, et d'implication des ONG roms dans les divers domaines.

De plus, l'élargissement, tant du Conseil de l'Europe que de l'UE, a considérablement augmenté le poids démographique des Roms.

Les institutions internationales

Les institutions internationales, hors du contentieux séculaire qui marque les relations entre les pouvoirs publics ou les collectivités locales et les Roms, ont le pouvoir et la responsabilité de faire avancer des politiques novatrices. Elles en ont aussi la vocation, car en tant qu'institutions internationales, elles rencontrent la transnationalité des communautés roms.

Simplement un indicateur de l'évolution de leurs activités : le nombre des textes qu'elles ont adoptés. En 1994 le recueil des Textes des institutions internationales concernant les Roms, comportait 89 documents (liste arrêtée à fin 1993).

Une mise à jour de cet ouvrage fait apparaître que le nombre des documents concernant explicitement les Roms a presque doublé en 2000 ; autrement dit depuis que les institutions internationales ont adopté des textes concernant les Roms, en 1969, jusqu'à fin 1993, le nombre des textes a été de 90 environ, et depuis 1994 soit en 6 ans, leur nombre est presque aussi important.

De grands projets

Je n'ai pas la possibilité d'aborder ici le cadre politique des actions, notamment le Pacte de Stabilité, le Traité d'Amsterdam, les « Critères de Copenhague », l'Agenda 2000, les développements pour les Roms du programme Phare dans le cadre de l'élargissement, l'utilisation des Fonds structurels pour les Roms, dans leur configuration 2007-2013, etc.

Il existe aussi d'autres grands projets, l'un d'entre eux étant la « Décennie pour l'inclusion des Roms - 2005-2015 ».

Il s'agit d'une initiative soutenue par l'Open Society (Fondation Soros) et la Banque mondiale, en relation avec les institutions européennes, et dont la mise en oeuvre, avec les gouvernements, est prévue

initialement en Bulgarie, en Croatie, en Hongrie, en Macédoine, en République tchèque, en Roumanie, en Serbie, au Monténégro et en Slovaquie, puis a une extension à quelques autres Etats. Quatre champs d'actions prioritaires ont été retenus : l'éducation, l'emploi, la santé et le logement, et trois problématiques dites "transversales", la pauvreté, la discrimination et l'égalité homme-femme.

L'importance, quantitative et qualitative, de ces grands projets, les difficultés et les aléas de leur mise en place, les coordinations difficiles, font qu'il convient de s'interroger à leur égard.

Une volonté nécessaire

L'optimisme nécessaire pour agir ne doit pas conduire à la naïveté. Les tendances mentionnées n'induisent pas toujours une amélioration de la situation.

De l'adoption d'une décision à sa mise en oeuvre le parcours est long et périlleux et de la définition d'un programme national ou européen aux activités qui vont en résulter, le chemin aboutit quelquefois dans des impasses, ou prend des directions imprévues qui peuvent être en contradiction avec les objectifs escomptés.

On doit s'interroger par exemple sur l'inflation du nombre des textes des institutions internationales, qui peut signifier la nécessité de renforcer, encore et encore, les mesures qui sont prises, pour inciter à un respect des Roms, et qui peut être synonyme de manque de suivi réel, parfois d'effets de mode dans l'attention portée à certains dossiers.

En matière de droits par exemple, le droit est davantage du côté des Roms que du côté de ceux qui exercent à leur égard une violence réelle ou symbolique, soit en les rejetant, soit en voulant les assimiler.

Droit de se déplacer, droit de s'arrêter, droit de scolariser les enfants, droit à l'exercice de leurs activités économiques, droit à un logement décent, droit au développement de leur culture...

C'est dans l'arbitraire de l'interprétation et de l'application des textes que doit se situer l'essentiel d'un changement, ce qui rend la tâche particulièrement difficile, car on touche là encore à des éléments subjectifs enracinés dans l'histoire des mentalités.

Comme l'a rappelé Max van den Stoel, alors Haut Commissaire aux Minorités nationales, pendant un Séminaire de l'OSCE, « le problème des attaques à base raciste contre les Roms et leur propriété Bien entendu, il est indispensable de disposer d'un cadre légal pour protéger les personnes contre les attaques à motif racial mais, dans la plupart des cas, un tel cadre existe déjà, et il est non moins indispensable qu'il y ait une volonté politique claire de combattre les violences raciales, et ceci à tous les échelons de l'Etat, du plus bas au plus élevé ».

Une évaluation indispensable

Quand des programmes sont lancés, il convient de se donner les moyens d'évaluer les actions qui les accompagnent. J'ai analysé ailleurs les risques qui accompagnent le développement de ces programmes : la duplication des activités, qui entraîne une perte de temps, d'énergie, d'argent ; la répétition des projets, qui n'ont de pilote que le nom et perdent leur fonction d'exploration et d'entraînement; les opportunités défigurées par les opportunistes dès que des soutiens financiers peuvent être obtenus ; les attentes qui deviennent de l'attentisme dès que certaines décisions pourraient être perçues comme « politiquement incorrectes » ; la rupture entre la recherche et l'action, qui fait que nombre d'activités ne sont plus qu'activisme...

Il est important aussi de mentionner la capacité de lobby de certaines organisations : ce sont elles qui reçoivent le plus facilement des soutiens, et cette tendance, liée à la complexité administrative d'accès à certains programmes, et à la difficulté de gestion dans le cadre de ces programmes, en interdit l'accès aux petites organisations.

On retombe dans le jeu des intermédiaires obligés, comme pour les familles qui sont suivies par des travailleurs sociaux ; c'est tout le contraire d'une démarche autonome, et de plus, dans le cadre de programmes dont l'un des objectifs premier est l'égalité des chances, on a l'illustration d'une inégalité dans l'accès aux ressources : on ne prête qu'aux riches, et on ne donne des outils qu'à ceux qui sont déjà équipés pour en demander davantage encore.

Le pluralisme risque ainsi d'être en perte de vitesse.

Les risques de la mondialisation ne touchent pas seulement le commerce.

On aimerait pouvoir dire qu'on aborde une période d'innovation.

Mais le risque demeure d'entrer aujourd'hui dans une période de manipulation.

Cette hypertrophie de l'attention portée « sur » les Roms, doit être considérée avec beaucoup de prudence.

Comme les activités avec les communautés roms permet de développer des projets transnationaux subventionnés, nombre d'organisations de tous genres se découvrent subitement une vocation pour les Roms.

On assiste à un usage du Rom comme objet d'entreprise, par des entrepreneurs d'un type nouveau, privés ou para-publics, politiques, associatifs ou administratifs, qui se positionnent avec opportunisme et esprit de spéculation sur le marché d'une aide humanitaire qui se pervertit.

Pour exemple la pseudo association Romeurope qui a organisé un « grand débat! » avec les jeunes sarkozystes lundi 27 septembre 2010 à Epinay sur Seine.

Nous savions Romeurope, cette association qui n'est ni Rom, ni Européenne, capable de beaucoup de choses. Cependant, on ne la soupçonnait pas jusqu'ici capable d'un tel degré de trahison de ceux dont elle usurpe le nom et qu'elle prétend défendre.

Ce « débat », dont le titre même a de quoi faire froid au dos « y a-t-il un avenir pour les Rom de France? », est intervenu moins de 48 heures avant la décision de la Commission européenne d'ouvrir ou non une procédure d'infraction à l'égard de la France, en raison de la discrimination ethnique des Roms.

Romeurope est financée par la Fondation Abbé Pierre, qui se trouve par ailleurs impliquée dans la mise en place de centres à caractère plutôt pénitencier pour les Rroms en France. Ces centres, créés dans le cadre de Maitrisés d'Œuvre Urbaine et Sociales (MOUS), sont appelés « [villages d'insertion](#) ». Par ailleurs, la Fondation Abbé Pierre montre depuis un certain nombre d'années une attention particulière à financer les salaires de ceux qui, dans diverses associations, sont chargés de s'occuper des Rroms et qui sont évidemment des personnes clés de l'association Romeurope.

C'est sans doute dans un souci d'expansion économique pour les diverses structures associatives et économiques dans le marché des « villages d'insertion » que se trouvent les raisons de cette alliance avec l'UMP. En effet, les MOUS sont des conventions dans lesquelles l'Etat (plus précisément les préfetures) sont parties.

Romeurope ne comporte plus de Rroms en son sein, ceci depuis 2005 et [pour des raisons précises](#). Si sa nocivité pour les Roms a été jusqu'ici la conséquence de sa passivité, l'association Romeurope est désormais ouvertement et activement nocive. Il s'agit ni plus ni moins que d'un acte de sabotage des associations qui cherchent à aider les institutions européennes à assumer leur rôle de garants des fondements de l'Union, notamment celui de la libre circulation.

Nous, Rroms, ne sommes pas concernés par cette honte et ne demandons à Romeurope qu'une seule chose: Changer de nom pour le faire correspondre à ses actes. SarkEurope serait plus conforme.

Les assimilateurs d'hier se recyclent dans l'humanitaire.

C'est un nouveau front qui s'ouvre, notamment pour les organisations politiques roms, afin de lutter contre ce dernier avatar qu'est la manipulation.

Les institutions internationales, dont le rôle n'est certes pas de coller au terrain, n'ont pas encore pris la mesure des enjeux et des dynamismes actuellement en oeuvre. On est en pleine contradiction entre la volonté politique exprimée au niveau européen d'améliorer la situation des Roms, et la légèreté avec laquelle on met en oeuvre les moyens pour y parvenir.

Contradiction aussi entre la lourdeur administrative purement formelle de certains des programmes proposés et l'absence d'attention portée sur la qualité des contenus développés.

A défaut de mettre en place des modalités précises de pilotage, de coordination et d'évaluation des actions, le risque est grand d'aller vers un morcellement des activités, vers une fragmentation des projets, vers un émiettement des connaissances acquises, donc vers une grande difficulté pour les rendre visibles et lisibles, et réinvestissables dans de nouvelles actions. Dans le cours de cette année 2010 pointent des interrogations concernant l'usage des fonds destinés à l'amélioration de la situation des Roms.

Il conviendra de voir quelles en seront les suites, car les critiques formulées depuis des années concernant la mise en oeuvre des actions de l'Union européenne n'ont pas jusqu'à présent suscité d'évaluation ni d'amélioration des logiques et logistiques mises en place.

Les Roms et la citoyenneté

Il s'agit d'une question fondamentale dans les débats actuels.

Je prendrai pour l'évoquer quelques réflexions .

L'Education à la citoyenneté démocratique figure parmi les priorités du Conseil de l'Europe depuis 1997. Une étape marquante est celle d'octobre 2000, quand, lors de sa 20e session, la Conférence permanente des Ministres européens de l'éducation a souligné le rôle fondamental que joue l'éducation dans le développement de la citoyenneté et l'amélioration de la qualité de la participation dans une société démocratique.

La situation des Roms les rend particulièrement concernés par les actions d'éducation à la citoyenneté démocratique.

On peut en guise de rappel mentionner la Recommandation 1557 (2002) de l'Assemblée parlementaire sur la situation juridique des Roms en Europe.

Ce texte aborde un nombre important de points qui concernent ces rapports entre les Roms et le développement d'un contexte démocratique.

Nombreuses sont aussi les personnalités qui ont répété que la situation des Roms, et la façon dont ils sont traités, sont un indicateur direct et un test du niveau de la démocratie dans chaque Etat et au niveau européen.

Rappelons qu'il s'agit de la minorité d'Europe la plus nombreuse, présente dans tous les Etats, transnationale, sans Etat particulier d'origine pour établir des accords bilatéraux visant à lui garantir des droits, minorité d'Europe rejetée et marginalisée dans tous les secteurs.

Il apparaît que les Roms, citoyens de l'Europe, auxquels les institutions internationales apportent un soutien essentiel, ne sont que de façon insuffisante des citoyens à part entière des Etats où ils se trouvent. Ils peuvent y être plus facilement reconnus comme nation ou nationalité, et comme minorité, dans les Etats où de tels statuts ou références existent, que comme citoyens.

Ils sont trop souvent encore, dans toute l'Europe, des candidats citoyens, dans la mesure où les droits qui s'attachent à l'exercice de la citoyenneté ne sont pas encore acquis, ni même accessibles parfois, pour les Roms, que ce soit dans les domaines des droits sociaux, des droits civiques, de l'éducation.

Ils sont peu scolarisés, et scolarisés dans de mauvaises conditions; or l'accès à la citoyenneté passe par l'éducation ; et l'accès à l'éducation passe par la citoyenneté; pour les Roms, le cercle n'est pas fermé, et le développement d'actions doit participer à une amélioration de cette situation. Ainsi, pour les Roms, il s'agit, par l'éducation, d'induire et de consolider un statut de citoyen à même d'exercer ses droits.

Jusqu'à présent les Roms sont presque uniquement les objets des politiques, et non pas les sujets actifs qui contribuent à les définir et à les mettre en oeuvre.

C'est là une approche essentielle.

Si pour la plupart des citoyens des Etats, il ne s'agit pas de les former et de les faire accepter comme citoyens, parce que cela est considéré au 21ème siècle comme un acquis dans tout Etat démocratique, mais de les faire s'ouvrir à la compréhension et au respect des autres, dans le cas des Roms les deux dimensions sont à traiter en même temps: les Roms doivent pouvoir devenir des citoyens à part entière, ainsi reconnus par les autres, et les autres doivent être éduqués pour aller vers cette reconnaissance. Il est essentiel de développer ce que j'appelle une instruction civique interculturelle, pour que l'éducation à la citoyenneté fasse changer les mentalités de ceux qui les entourent à l'égard des Roms, comme à l'égard d'autres minorités ou immigrés ou communautés culturellement différentes.

Un effet paradigmatique

Les Roms ont eu une valeur exemplaire dans certains domaines de réflexion.

Par exemple le développement de projets pour la scolarisation aide à mieux profiler les réformes en cours pour certains systèmes éducatifs : formation des enseignants, médiateurs scolaires, matériel pédagogique, etc.

Ainsi le Comité de pilotage du projet du Conseil de l'Europe pour la scolarisation des enfants roms souligne clairement que « L'éducation des Roms, dans le contexte européen, doit être reconnue comme la source d'un renouveau nécessaire dans le domaine de l'Education.

Un renouvellement des approches pédagogiques peut et doit être un des effets du Projet, au moment où l'éducation s'essouffle ».

Le travail mené depuis quelques années apporte beaucoup à la réflexion concernant les sociétés en général et les minorités en particulier.

Ainsi l'ensemble des activités lancées peut-il être considéré comme ayant un rôle moteur, comme une référence, et comme la démonstration que la diversité culturelle et les actions destinées à la respecter sont une source d'enrichissement pour l'ensemble de la société européenne.

Les Roms soulèvent des questions fondamentales.

Ils interrogent l'Europe et ceux qui participent à sa construction sur le sens donné à cette Europe et à ses composantes, individus et communautés, Etats, nations et nationalités, libre circulation et migrations, et cela de façon d'autant plus stimulante et novatrice que les Roms font irruption sur la scène politique et obligent, en posant de nouvelles questions, à reconsidérer certains types de réponse qui semblaient aller de soi.

Les Roms anticipent un mouvement qui s'amorce et lancent un défi à la gestion de ces nouveaux espaces, juridiques, sociaux, migratoires. Ils aident à la définition de nouveaux concepts, et à l'ouverture de réflexions nouvelles.

Cette article à été réalisé à partir de documents de Jean-pierre Liégeois et la revue La voix des Roms

Jean-Pierre LIEGEOIS

Jean-Pierre Liégeois, sociologue, a fondé en 1979 et dirigé jusqu'en 2003 le Centre de recherches tsiganes de l'Université de Paris 5 – Sorbonne.

Depuis 1982 il travaille en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe.

Ses travaux, publiés depuis 1967, ont ouvert de nouvelles perspectives de compréhension des communautés roms. Auteur de nombreux ouvrages, notamment Roms et Tsiganes, dans la Collection de poche Repères (Editions La Découverte) et Roms en Europe, Editions du Conseil de l'Europe.

Alain Fayard

<http://angvc74.jimdo.com>